Organisation des tests de sélection pour le Brevet Professionnel de la Jeunesse,de l'Education Populaire et du Sport spécialité : Educateur Sportif mention « Activités Physiques pour Tous »

En fonction des documents fournis dans votre dossier d'inscription (certains diplômes donnant l'équivalence aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation)*, vous allez être convoqué(e) pour participer :

PHASE 1

- ✓ aux Tests d'Exigences Préalables (phase 1 de la sélection),
- ✓ aux Tests d'entrée en formation mis en place par FORMAPI (phase 2 de la sélection).

TESTS D'EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATIONSPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « Activités Physiques pour Tous» du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « Educateur Sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation des BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « Activités Physiques pour Tous » sont les suivantes :

Le (la) candidat(e) doit :

- **Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :**
  - « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « Attestation de Formation aux Premiers secours » (AFPS),
  - « Premiers Secours en Equipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité,
  - « Premiers Secours en Equipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité,
  - « Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité,
  - « Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) » en cours de validité.

- **Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois, à l'entrée en formation.**
  Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager, le cas échéant, les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

- **Etre capable de réaliser les tests techniques suivants :**
  - Epreuve n° 1 : test navette « Luc Léger » : palier 6 (réalisé par l'annonce sonore suivante : " palier 7 ") pour les femmes et palier 8 (réalisé par l'annonce sonore suivante : " palier 9 ") pour les hommes.
  - Epreuve n° 2 : test d'habileté motrice : ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers, dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 46 pour les hommes et 2 minutes 06 pour les femmes.

Des bonifications sont accordées pour les candidats âgés :

- de 40 à 50 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 51 pour les hommes et 2 minutes 11 pour les femmes ;
- à partir de 51 ans : un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 56 pour les hommes et 2 minutes 16 pour les femmes.

Toute erreur dans le parcours entraîne 5 secondes de pénalité conformément à la liste ci-dessous :

Ateliers n°	LISTE DES PÉNALITÉS PRÉVUES
2	- Pour le renversement de la 1ère haie. - Pour la chute de la latte au passage de la 1ère haie.
4	- En cas d'appui constaté dans l'espace délimité par les 2 lignes ou sur l'une des lignes.
6	- Pour le renversement de la 2ème haie. - Pour la chute de la latte au passage de la 2ème haie.
10	- Par cible manquée.
14	- Par plot non contourné, avec le ballon, par plot non contourné, avec le corps, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, l'élastique est touché lors de son franchissement, l'élastique est franchi balle tenue. - Le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau, le ballon est porté lors de cette épreuve.
15	- Par plot non contourné avec le ballon, l'élastique est touché lors de son franchissement, le ballon est touché avec la main pendant les dribbles au pied, le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau. - Le ballon est immobilisé dans le cerceau, avec la (les) mains.
20	- La roulade est effectuée de travers ou sortie sur le côté du tapis.
21	- La zone de lancer est mordue ou franchie par le candidat. - Pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.

Le parcours d'habileté motrice se déroule selon le descriptif ci-dessous, sans interruption entre les ateliers. Une démonstration sera faite par un responsable de l'épreuve devant les candidats, qui pourront ensuite utiliser le parcours lors du temps consacré à l'échauffement. Le parcours doit s'effectuer dans l'ordre prévu des ateliers. Tout atelier doit être obligatoirement réalisé, et conformément aux consignes exposées sous peine de non-validation du parcours. Un atelier oublié est signalé immédiatement par le responsable de l'épreuve, pour être effectué (ex ateliers 8-12-17-22, un candidat ne contournant pas les plots sera arrêté immédiatement pour refaire l'atelier). Le (la) candidat(e) se met en position, en plaçant les pieds derrière la ligne de départ. Le départ se fait au signal du responsable de l'épreuve, « PRET » « PARTEZ ». Le chronomètre est arrêté lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée, matérialisée par deux plots (c'est letorse qui compte et non la tête ou les jambes).

Chronométreurs : le temps réalisé par les candidats doit obligatoirement être pris par deux chronométreurs (en cas de problème technique). Les chronométreurs ne doivent pas se communiquer mutuellement les temps avant de les avoir donnés au responsable de l'épreuve. Le temps retenu sera celui le plus favorable au candidat. En cas de problème technique de chronométrage, le responsable décide du temps à retenir. Les chronométreurs ne ramènent leur chronomètre à zéro, que sur ordre du responsable de l'épreuve. Les chronométreurs vérifient la validité du parcours et notent les pénalités. A la fin du parcours, ils se réunissent pour noter sur la fiche candidat les pénalités retenues.
Description du test d'habileté motrice (schéma ci-dessous) :

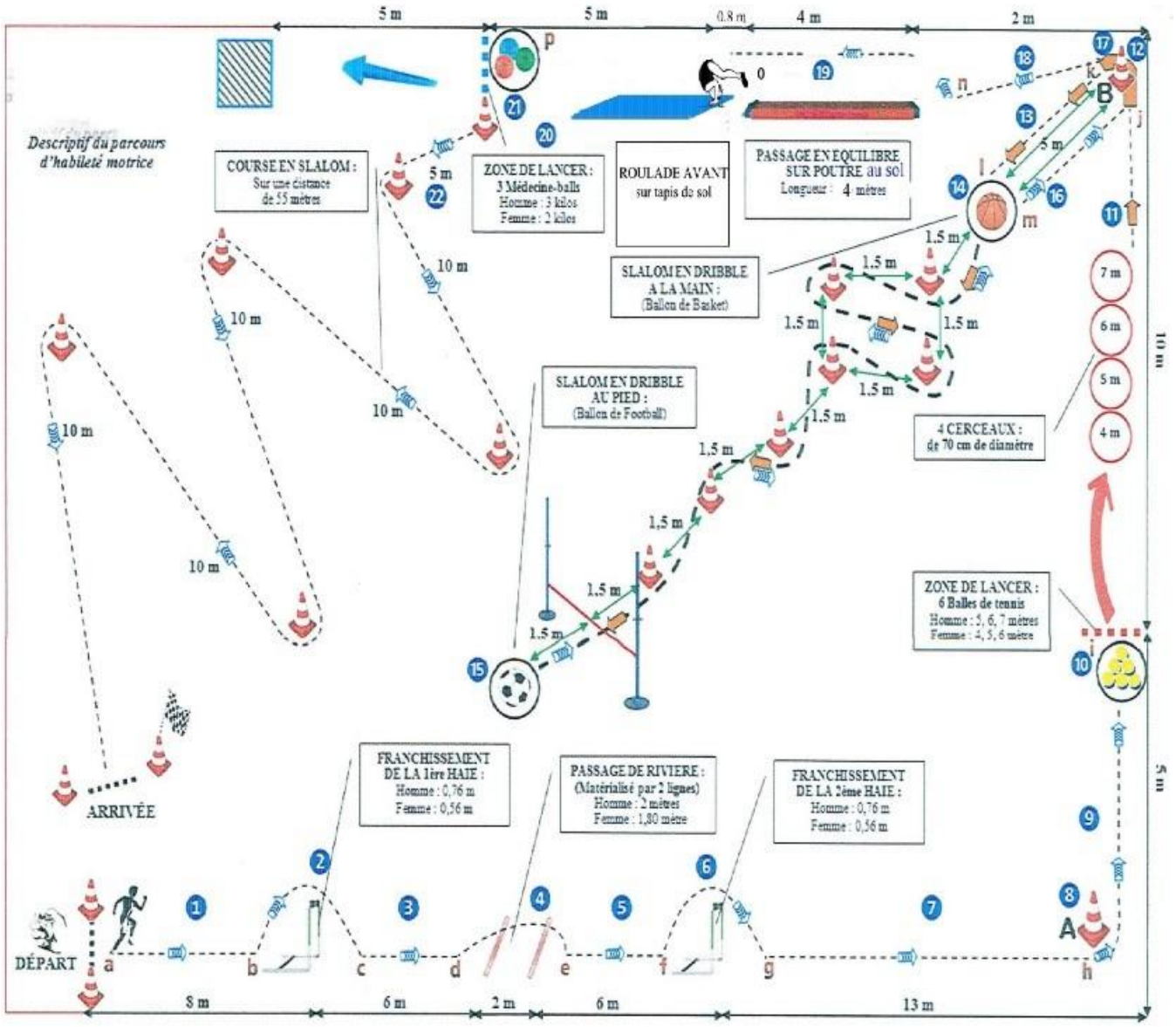

Atelier 1 : Course à pied sur 8 mètres.
A partir d'un départ commandé, le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 8 mètres, du point « a » au point « b ».

Atelier 2 : Franchissement de la 1ère haie.
Le (la) candidat(e) doit franchir la première haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes.
Pénalités prévues :

- une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie,
- une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.

Atelier 3 : Course à pied sur 6 mètres.
Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 6 mètres, du point « c » au point « d ».

Atelier 4 : Passage de rivière (zone matérialisée par 2 lignes).

Le (la) candidat(e) doit franchir un passage de rivière, matérialisé par 2 lignes tracées au sol espacées de 2 mètres pour les hommes et de 1,80 mètre pour les femmes.

Pénalité prévue : une pénalité sera attribuée en cas d'appui constaté sur une des lignes ou dans l'espace délimité par les 2 lignes.

Atelier 5 : Course de vitesse sur 6 mètres.
Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 6 mètres, du point « e » au point « f ».

Atelier 6 : Franchissement de la 2ème haie.
Le (la) candidat(e) doit franchir la deuxième haie d'une hauteur de 0,76 mètre pour les hommes et de 0,56 mètre pour les femmes.
Pénalités prévues :
- une pénalité est attribuée pour le renversement de la haie,
- une pénalité est attribuée pour la chute de la latte au passage de la haie.

Atelier 7 : Course de vitesse sur 13 mètres.
Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 13 mètres, du point « g » au point « h ».

Atelier 8 : Contournement du plot A.
Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « A » par la droite.

Atelier 9 : Course de vitesse sur 5 mètres.
Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « h » au point « i ».

Atelier 10 : Lancer de balles.
Le (la) candidat(e) doit être capable de lancer 1 balle dans chaque cerceau de 70 centimètres de diamètre, posé au sol, en allant du plus proche au plus éloigné. Le lancer est également validé lorsque la balle touche le bord du cerceau.
Le (la) candidat(e) dispose en tout de 6 balles. Le nombre de tentatives est limité à deux balles par cerceau.
Les distances de lancer sont mesurées entre le centre de chaque cerceau et la zone de lancer derrière laquelle, le (la) candidat(e) doit se trouver, soit :
- pour les hommes : le centre du premier cerceau est situé à 5 mètres, le deuxième à 6 mètres et le troisième à 7 mètres de la zone de lancer ;
- pour les femmes : le centre du premier cerceau est situé à 4 mètres, le deuxième à 5 mètres et le troisième à 6 mètres à partir de la ligne tracée au sol de la zone de lancer.

Pénalité prévue : une pénalité est attribuée par cible manquée (2 balles possibles pour chaque cible).

Atelier 11 : Course de vitesse sur 10 mètres.
Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 10 mètres, du point « i » au point « j ».

Atelier 12 : Contourner le plot B.
Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balles.

Atelier 13 : Course de vitesse sur 5 mètres.
Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « k » au point « l ».

Atelier 14 : Slalom en dribble à la main (ballon de basket).
Le (la) candidat(e) doit prendre le ballon de basket posé dans un cerceau et partir en dribblant d'une seule main (changements de main autorisés) pour effectuer un slalom entre les 7 plots dont les 4 premiers sont disposés en croix (distance entre les plots 1,50 m : voir schéma). Les plots doivent être contournés alternativement par la gauche et par la droite.
Le (la) candidat(e) doit franchir un élastique tendu à 40 cm du sol (et placé à 1,50 m du dernier plot) sans le toucher, le ballon passant au-dessus de l'élastique. Il/elle doit ensuite immobiliser le ballon avec les mains au sol à l'intérieur d'un cerceau placé au sol à 1,50 m de l'élastique.
Le ballon ne doit pas être porté, le corps du candidat doit contourner les plots.
Pénalités prévues :
- une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le ballon,
- une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le corps,
- une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement,
- une pénalité est attribuée si l'élastique est franchi balle tenue,
- une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau,
- une pénalité est attribuée si le ballon est porté lors de cette épreuve.

Atelier 15 : Slalom en dribble au pied (ballon de football).
Le (la) candidat(e) doit prendre un ballon de football avec les pieds, posé à l'intérieur d'un cerceau, et franchir l'élastique sans le toucher en faisant passer le ballon sous l'élastique. Il/elle doit effectuer le slalom en sens inverse en contournant les plots alternativement par la droite et par la gauche, en dribblant au pied jusqu'au cerceau (m) et immobiliser la balle dans le cerceau avec le pied.
Le corps du candidat ainsi que le ballon doivent contourner tous les plots.
Pénalités prévues :

- une pénalité est attribuée par plot non-contourné avec le ballon,
- une pénalité est attribuée si l'élastique est touché lors de son franchissement,
- une pénalité est attribuée si le ballon est touché avec la main pendant les dribbles,
- une pénalité est attribuée si le ballon est immobilisé avec la (les) main(s) dans le cerceau,
- une pénalité est attribuée si le ballon n'est pas immobilisé dans le cerceau.

Atelier 16 : Course sur 5 mètres.
Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 5 mètres, du point « m » au point « j ».

Atelier 17 : Contourner le plot B.
Le (la) candidat(e) doit contourner le plot « B » par la droite, placé à 10 mètres de la zone de lancer de balle.

Atelier 18 : Course sur 2 mètres.
Le (la) candidat(e) doit courir sur une distance de 2 mètres, du point « k » au point « n ».

Atelier 19 : Passage en équilibre sur poutre basse.
Le (la) candidat(e) doit marcher sur une poutre basse, de 4 mètres de long.
Le (la) candidat(e) doit traverser la poutre d'une extrémité à l'autre.
En cas de chute, le (la) candidat(e) devra recommencer l'atelier au début de la poutre.

Atelier 20 : Roulade avant.
De l'extrémité de la poutre, le (la) candidat(e) doit réaliser une roulade avant sur un tapis placé à une distance de 0,80 m de la poutre.
Pénalités prévues : une pénalité est attribuée si le (la) candidat(e) effectue la roulade de travers ou sort sur le côté du tapis.

Atelier 21 : Lancer de médecine-balls.
Le (la) candidat(e) doit lancer successivement trois médecine-balls, (2 kg pour les femmes et 3 kg pour les hommes) au-delà d'une ligne située à 5 mètres du point « p » (lancer à deux mains départ poitrine), le (la) candidat(e) étant situé derrière la zone de lancer.
Pénalités prévues :

- une pénalité est attribuée lorsque le (la) candidat(e) a mordu ou a franchi la zone de lancer.
- une pénalité est attribuée pour chaque médecine-ball ne franchissant pas la ligne située à 5 mètres de la zone de lancer.

Atelier 22 : Course en slalom sur 55 mètres.
Le (la) candidat(e) doit courir en slalom en contournant 5 plots alternativement par la droite et la gauche, sur une distance totale de 55 mètres jusqu'à la ligne d'arrivée.

PHASE 2

TESTS DE SELECTION
PAR L'ORGANISME DE FORMATION

Les candidats ayant satisfait aux tests des exigences préalables à l'entrée en formation sont convoqués pour participer aux tests de sélection de l'organisme de formation.

Ce test se compose :

1. Entretien durée - 45 minutes

Il a pour objectif de vérifier chez le candidat :

- ✓ Sa capacité à formaliser une présentation personnelle,
- ✓ Ses motivations,
- ✓ Ses expériences acquises dans le milieu,
- ✓ Ses capacités à prendre en compte l'expression des interlocuteurs,
- ✓ Son projet professionnel,
- ✓ Ses connaissances générales de l'environnement de sa mention.

Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à votre disposition au **06.08.68.88.42** ou à l'adresse mail suivante : **contact@stademontoisformation.org**